



Renouvel -bail meublé - Ir/ac au mandataire sans réponse

Par **rougegorge**, le **15/10/2010** à **12:18**

Bonjour,
Je loue un studio meublé (Paris) par l'intermédiaire d'une agence immo (mandataire) - 4 mois avant le renouvellement du bail loc, j'ai fait une proposition concernant les charges forfaitaires récupérables 33 E mois (pour une loc mensuelle de 550 E en 2006 et de 570.09 E au 09/2010) à soumettre au locataire 3 mois avant le renouvellement, tout en sachant que je ne peux imposer ma demande, cela par LR/AC la date de renouvellement étant le 1er novembre, donc 1 mois avant c'est à dire le 1 er octobre, aucune réponse à la LR ; de plus j'ai fait parvenir au mandataire la taxe ordures ménagères(photocopies à l'appui) mais je recois le règlement du loyer 09/2010 sans remboursement de cette taxe malgré qu'elle soit mentionnée en débit" et non en "crédit".
Questions : dois-je me séparer du mandataire qui apparemment ne me défend pas, tout en restant dans la légalité avec le locataire..... mais comment (contrat renouvelable annuellement).
Puis-je me permettre de contacter directement le locataire pour savoir si le mandataire lui a soumis ma proposition ??
Ou comment faire , tout simplement ???
Merci par avance pour votre aide .

Par **fabienne034**, le **15/10/2010** à **13:53**

bonjour,
Si le mandataire ne l'a pas fait c'est une faute qui vaut annulation du MANDANT.
Il faut contacter directement votre locataire pour tout savoir sur le bail meublé:
<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>

Par **rougegorge**, le **15/10/2010** à **18:52**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse ; bonne soirée